



Est-ce qu'il m'est interdit de rendre visite à ma mère ?

Par Didin

Bonjour
J'ai frappé ma mère et je suis malade en Schizophrénie c'est quoi le jugement pour moi dans la loi française

Par yapasdequoi

Bonjour,
Tout dépend des conséquences de ces coups.
Selon la gravité des blessures, depuis une amende de 750 euros et au pire 150 000 euros et 10 ans de prison.

Lire ce lien :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524[ur]

La peine peut être plus légère si vous respectez une injonction de soins.

Votre mère pourra vous visiter en prison ou à l'hôpital sous surveillance.

Consultez un avocat.

Par Didin

J'ai été a hôpital psychiatrique et ma mère fait une demande pour vivre avec je suis maintenant avec ma mère il m'a pardonner mais j'ai un convocation de SPIP. Le mois prochain par rapport a mon affaire avec maman en 2021 j'ai frappé et menacé avec l'armée blanche, sur l'effet de l'alcool c quoi le jugement sur moi

Par yapasdequoi

Vous le saurez lors de la convocation.

Par Didin

Merci beaucoup monsieur donc soit la prison ou la Hôpital psychiatrique

Par yapasdequoi

Si vous habitez ensemble la question de "rendre visite à votre mère" n'a pas de sens.

La peine dépend si depuis 2021 il y a eu de nouvelles violences, si votre mère a porté plainte, si elle a eu des blessures, des séquelles, ou bien si au contraire vous avez progressé dans vos soins et limité votre addiction, le juge vous répondra.

Par Isadore

Bonjour,

Si depuis 2021 vous avez suivi des soins qui vous permettent de ne plus être dangereux pour vous même ou les autres,

personne ne vous enverra à l'hôpital psychiatrique contre votre gré.

Quant à la prison, si vous avez entrepris de réparer vos actes et de vous soigner elle sera peut-être évitée : vous pourriez avoir du sursis ou un aménagement de peine. Depuis 2021, vous avez eu la possibilité d'avancer (au minimum en faisant le choix de vous faire soigner). Le juge tiendra compte de votre parcours depuis lors... et surtout du fait que vous ayez ou non fait des efforts : soins, recherche d'un emploi si vous êtes capable de travailler, formation, engagement bénévole, nouvelles infractions ou au contraire comportement irréprochable...

Il faut vous faire aider par votre avocat pour voir quels arguments avancer pour votre défense.